SOCIETE GENERALE Gestion

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG ERS Amundi Tresorerie 6 mois - E (C)

Un Compartiment de ARCANCIA
Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000090149 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr
Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 26/02/2024.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de SG ERS Amundi Tresorerie 6 mois - E, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce compartiment a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Oblig. & créances Euro

Objectifs: En souscrivant à ce compartiment, nourricier de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE vous recherchez, par l'intermédiaire de son fonds maître, à investir dans des produits de taux de la zone euro.
La performance de ce compartiment peut être inférieure à celle de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE en raison notamment de ses propres frais.
Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :
En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE et accessoirement en liquidités.
A partir d'une sélection d'OPC, et tout en respectant une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des OPC, l'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 6 mois minimum, à vous offrir une performance supérieure à celle de l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire au jour le jour de la zone euro, après prise en compte des frais courants.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion conjugue la prise en compte de critères ESG tout en sélectionnant des fonds monétaires et obligataires en vue d'exploiter deux axes de valeur ajoutée : la sensibilité taux et la sélection de titres crédit. L'allocation entre les différents fonds sous-jacents est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité.
Le fonds investit uniquement dans des OPC internes, c'est-à-dire gérés par une société de gestion du Groupe Amundi. Ces OPC sont principalement des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement "Disclosure". En outre, au moins 90% de ces OPC doivent posséder le label ISR Français ou sont conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.
L'équipe de gestion privilégie donc les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les OPC sous-jacents prennent en compte des risques en matière de durabilité en intégrant des facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement.
Ces OPC s'appuient ainsi sur :
- une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière menée selon une approche "Best-in-class" aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux ;
- l'application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; exclusions sectorielles du Groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.com) ;*
- les règles d'intégration ESG suivantes :
les OPC sélectionnés mettent en oeuvre l'une des approches extra-financières suivantes prévues par la position-recommandation 2020-03 de l'AMF,
approche en amélioration de note : la note ESG de l'OPC sous-jacent doit être supérieure à la note de son univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
approche en "sélectivité" consistant en une réduction de l'univers d'investissable d'au minimum 20% ;
approche d'amélioration d'indicateur extra-financier.
les OPC sélectionnés ont un taux de couverture d'au moins 90%, c'est-à-dire qu'au moins 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.
Limite de l'approche retenue :
L'approche "Best-in-class" n'exclut aucun secteur d'activité à priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-dessus) ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et, d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.
A travers des OPC sous-jacents, le fonds sera majoritairement exposé à des obligations publiques ou privées de toutes zones géographiques et libellées en euros. Ces titres obligataires sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de standards &Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds pourra également s'exposer à des instruments du marché monétaire.
Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 1 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.
La volatilité du fonds peut s'écarter de celle de son indice de référence, l'€STR capitalisé, et restera inférieure à 0.5% annualisée.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire).De plus amples détails sont fournis dans le règlement de ARCANCIA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce compartiment et son maître, y compris le réglement et le prospectus du maitre et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE ARCANCIA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 6 mois **Investissement 10 000 EUR**		
Scénarios		**Si vous sortez après 6 mois**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 290
	Rendement annuel moyen	-7,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 390
	Rendement annuel moyen	-6,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 490
	Rendement annuel moyen	-5,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 700
	Rendement annuel moyen	-3,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/06/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 31/10/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/05/2023 et 30/11/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/06/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 31/10/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 6 mois***
Coûts totaux	€504
Incidence des coûts**	5,0%

* Période de détention recommandée.
** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	3,80 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 6 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de ARCANCIA conformément au prospectus de ARCANCIA.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Société Générale Gestion au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à serviceclients.2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.
Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au compartiment, y compris les diverses politiques publiées du compartiment, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Teneur de comptes : AXA EPARGNE ENTREPRISE, HSBC
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Ce compartiment est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.